



---

*LIVRET D'INTERNAT  
2021-2022*

# *Bienvenue*

---

Bienvenue au lycée Raoul Mortier et bienvenue à l'internat :

L'internat, pour beaucoup d'entre vous, marquera une évolution importante.

L'éloignement de la famille et les contraintes de la vie collective peuvent vous causer un peu d'appréhension. Sachez que les assistants d'éducation, les CPE, l'infirmière et toute l'équipe pédagogique et éducative sont là pour vous aider à vous habituer à ce changement.

L'internat permet de bénéficier d'un cadre de vie et de travail propice à la réussite. Vous pourrez aussi profiter des activités culturelles proposées par la MDL et des activités sportives encadrées par les professeurs d'EPS dans le cadre de l'Association Sportive.

## *Présentation de l'équipe*

Proviseure :  
**Mme Berna**

Proviseure  
adjointe :  
**Mme  
Charbonnier**

CPE :  
**Mme  
Michaud**

Infirmière :  
**Mme Laidet**

Référente  
culturelle :  
**Mme  
Schimel**

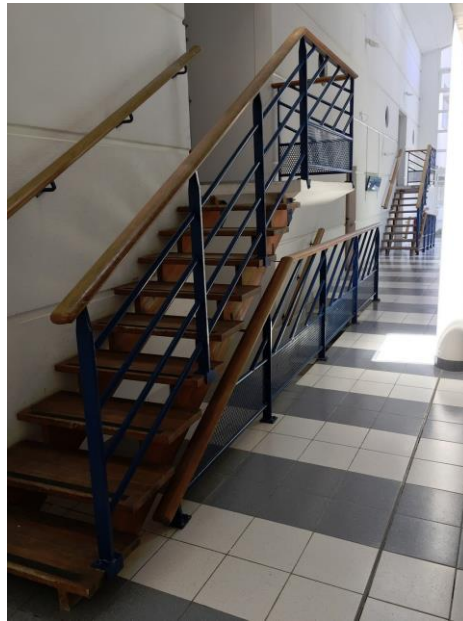
Assistants  
d'Education :  
**Marion  
Etienne  
Alexy  
Samuel  
Perrine  
Bekir**

# Présentation de l'internat

L'internat accueille environ 110 élèves répartis dans deux dortoirs différents (filles/garçons) et séparés par le foyer de l'internat.



Devanture de l'internat



Escalier d'accès aux chambres



Exemples de lits dans les chambres



Bureaux intégrés aux lits



Salle de douches/WC



Grille d'accès à l'internat le soir

# Les différents espaces à l'internat

A l'internat tu peux trouver différents espaces de vie !

- **La chambre** : pour te reposer, travailler et décompresser
- **Le foyer commun** : pour retrouver tes amis, jouer au baby-foot ou jeux de société, discuter avec les AED...
- **Les salles télé** : pour regarder tes émissions préférées, les matchs de foot, jouer à la console (avec modération)
- **Les salles numériques de travail** : pour travailler sur ordinateur, faire des recherches, des exposés...
- **Les salles d'activités** : pour travailler en groupe, faire des activités, des réunions de délégués, commissions...
- **La tisanerie** : pour prendre un thé/café, grignoter...



# Horaires de vie à l'internat

## Le matin

- 7h30 : Lever (*possibilité de se lever en autonomie à partir de 7h*)
- 7h10-7h50 : Petit déjeuner (*obligatoire pour tous*)
- 8h15 : fermeture de l'internat

*Après le self tu as jusqu'à 8h15 pour retourner à l'internat et terminer de te préparer si tu le souhaites*

## Le soir

- 17h55 : Fin des cours, fermeture du lycée
- 18h10-18h55 : Étude (en chambre ou en salle)
- 19h-19h30 : Dîner (fermeture du self 19h30)
- 19h45-20h : Pause cigarette
- 19h30-21h45 : Temps libre (Après 21h plus de sortie à l'extérieur)
- 21h30-21h45 : 2nd pause cigarette
- 21h45 : Les élèves rejoignent leurs chambres
- 22h : Extinction des lumières

### **Bagagerie :**

Le lundi matin, les élèves déposent leurs valises au foyer internat et les récupèrent le soir à 18h  
Le vendredi matin, ils les déposent en bagagerie (salle réunion B) et les récupèrent à la fin des cours

### **Mercredi :**

Ouverture des chambres à partir de 13h30. Le foyer de l'internat reste ouvert tout l'après-midi. Les élèves sont autorisés à sortir jusqu'à 18h40, heure à laquelle ils se rendent au self pour dîner.

# Les consignes diverses

## • Autorisations d'absences

La présence des internes est obligatoire de leur premier cours le lundi à leur dernier cours le vendredi. L'inscription à l'internat rend obligatoire la présence aux repas, aux études et à l'internat, aux heures prévues.

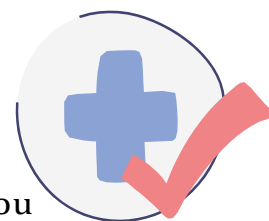
Toute absence prévue doit avoir été signalée par écrit à la vie scolaire, au moins 24h à l'avance.

Les élèves de post-bac ont la possibilité de sortir dans la semaine sans restriction, sous réserve de prévenir la vie scolaire par écrit et avant 10h30 le jour même et d'être rentré avant 21h45 ou de dormir à l'extérieur contre signature d'une décharge.

Chaque interne peut participer à une activité régulière (culturelle, sportive, ...) en dehors du lycée. Pour cela, la famille, ou l'élève majeur, doit en faire la demande à l'avance auprès de la Vie Scolaire.

## • Santé et soins

Tous les traitements doivent être déposés à l'infirmerie avec le double de l'ordonnance. Aucun médicament ne peut être conservé par les élèves. Les élèves devront venir prendre leur traitement à l'infirmerie ou accompagnés d'un membre de la vie scolaire en cas d'absence de l'infirmière.



## • La sécurité

L'internat est équipé d'un système de sécurité incendie. Les consignes d'évacuation sont affichées dans les couloirs. Une information sera faite en début d'année. Conformément à la réglementation, des exercices d'évacuation sont organisés au cours de l'année. Tous les élèves sans exception devront y participer dans le respect des consignes données et du personnel chargé du bon déroulement de ces exercices. Le respect de ces règles et consignes est indispensable à la sécurité de tous. Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie sera lourdement sanctionné.



## • Les délégués d'internat

En début d'année, des délégués de l'internat sont élus par l'ensemble des internes. Leur rôle est de représenter leurs camarades internes et d'être les interlocuteurs privilégiés du chef d'établissement et des CPE.

Ils facilitent la communication et font remonter les différentes demandes des internes. 2 délégués de l'internat (un garçon et une fille) siègent à l'Assemblée Générale des délégués afin de représenter l'internat au sein du lycée.



# Les règles de vie à l'internat

La vie en commun impose un certain nombre de règles d'hygiène élémentaires et de sécurité.

Tous les matins, l'interne doit veiller à :

- ♦ Faire son lit
- ♦ Vider son bureau
- ♦ Ranger ses affaires de cours et vêtements
- ♦ Mettre ses bagages dans ou sur les armoires (et non sous le lit)
- ♦ Vider les douches des shampoings et autres produits.
- ♦ Vider le tour des lavabos et ranger son nécessaire de toilette sur l'étagère prévue à cet effet
- ♦ Ne pas laisser les appareils électriques branchés (chargeurs divers, sèche-cheveux, lisseurs...)



**Les sols doivent être dégagés de tout objet pour faciliter le ménage. Chaque chambre dispose du matériel nécessaire (kit de ménage) pour garder sa chambre propre.**

Le téléphone portable :

- ♦ Le soir au self, le téléphone est interdit, c'est un moment de convivialité et de déconnexion.
- ♦ Le téléphone est interdit en étude en salle
- ♦ 4 fois dans l'année une soirée sans téléphone sera organisée au foyer internat

Les personnels de direction, les CPE, et les assistants d'éducation pourront effectuer des visites régulières dans les chambres, afin de vérifier l'état de celle-ci et de s'assurer du respect des consignes.

*Rappel : il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, y compris à l'internat. Fumer à l'internat, c'est d'abord ne pas respecter la loi, mais c'est aussi mettre la vie des autres en danger car un briquet ou une cigarette peuvent facilement déclencher un départ de feu. Ainsi, tout élève qui ne respecterait pas cette règle sera sanctionné.*

*La consommation de produits illicites (alcool, stupéfiants, ...) pourra entraîner l'exclusion temporaire immédiate de l'internat.*

L'ensemble des mesures disciplinaires qui peuvent être prononcées à l'encontre des élèves figurent au règlement intérieur de l'établissement, dont le règlement de l'internat est un complément.

# L'étude et le travail à l'internat

L'internat est un lieu de vie mais également un lieu de travail. Les équipes et le lycée met tout en œuvre pour mettre les élèves dans les meilleures conditions de travail.

C'est pourquoi, tous les soirs (sauf le mercredi), 45 minutes sont réservées au travail personnel.



L'étude se fait dans 2 lieux réservés à cet effet :  
- La chambre  
- La salle d'étude (téléphones interdits)

L'étude en chambre est réservée aux élèves autonomes dans leur travail personnel et qui n'ont pas besoin de surveillance et de cadre pour travailler.

L'étude en salle se fait sous la surveillance d'un AED et est réservée à tout élève qui a besoin de cadre, n'est pas autonome et assidu dans son travail personnel.

Le choix du lieu d'étude pour chaque élève relève de la décision du CPE sous les conseils des professeurs et AED.

Si un élève gagne en autonomie et rigueur dans son travail personnel il pourra alors réaliser ses études en chambre. Au contraire, un élève qui perd en autonomie et rigueur, passera en étude en salle.



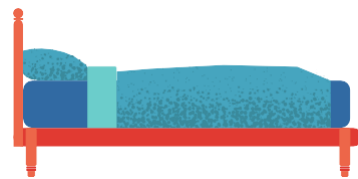


# Divers

## • Trousseau

Il appartient à chaque élève d'apporter :

- Drap housse pour lits 190/90 (cm)
- Housse de couette et couette
- Oreiller et taie
- Nécessaire de toilette
- Un sac pour le linge sale
- 2 cadenas pour la fermeture des placards (attention : pas de chaîne autorisée pour fermer les portes de placard)



## • Facturation

Le coût annuel de l'internat est fixé par la Région Nouvelle Aquitaine. La facturation a lieu chaque trimestre.

En cas de difficultés financières les familles peuvent prendre contact avec l'Assistante sociale Mme Lhuillier, avec les CPE ou avec Mme Couvrat la secrétaire élève au 05 49 06 86 16. La commission du fond social du lycée pourra alors étudier les demandes et venir en aide aux familles.



## • Animation de l'internat

Pour faire vivre l'internat, les AED/CPE ont besoin de votre investissement.

Plusieurs projets menés par les AED vous attendent : soirées festives, soirées films, aménagements, anniversaire... Tu peux t'inscrire dans un ou plusieurs projets (auprès des AED) pour partager tes envies et idées pour améliorer la vie à l'internat.

Tu veux organiser une fête de fin d'année, des soirées à thèmes, des repas culturels, décorer l'internat ? Alors investis toi et fais vivre ton internat !

